

**Ministry of Education**

315 Front Street West  
Toronto ON M7A 0B8

**Ministère de l'Éducation**

315, rue Front Ouest  
Toronto ON M7A 0B8

2020:SB04

**Note de service**

**Date :** Le 29 mai 2020

**Destinataires :** Directions de l'éducation  
Secrétaires-trésorières et secrétaires-trésoriers des  
administrations scolaires (conseils isolés)

**Expéditeurs :** Andrew Davis  
Sous-ministre adjoint  
Division des relations de travail et du financement en matière  
d'éducation

Yael Ginsler  
Sous-ministre adjointe  
Division du rendement des élèves

Jeff Butler  
Sous-ministre adjoint  
Division du soutien aux élèves et des services régionaux

**Objet :** Cours d'été et offres d'apprentissage pendant l'été 2020

---

Nous vous écrivons pour vous transmettre des directives supplémentaires concernant le soutien aux conseils scolaires dans l'élargissement des offres d'apprentissage pendant l'été mentionné dans la *Note de service à l'intention des conseils scolaires sur la fin de l'année scolaire 2019-2020 et les occasions d'apprentissage pendant l'été*, que nous avons publiée le 19 mai 2020.

Le Ministère constate que la prestation des cours d'été et l'apprentissage durant cette période différeront certainement des autres années et pourraient inclure une combinaison d'apprentissage à distance, en ligne, les études personnelles et l'enseignement en face-à-face, si les mesures d'urgence sont levées ou assouplies.

## A. INSCRIPTION ET ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT ENGAGÉ PAR LE BIAIS DES SUBVENTIONS POUR LES BESOINS DES ÉLÈVES (SBE)

Les conseils scolaires doivent continuer à inscrire les élèves par voie électronique afin d'encourager l'accès aux cours d'été et aux programmes d'apprentissage pendant l'été 2020.

Le décret actuel du Ministre impose la fermeture des écoles jusqu'au 30 juin 2020. Durant cette période, le Ministère ne s'attend pas à ce que les conseils scolaires demandent des copies électroniques des documents d'admissibilité des élèves. Les conseils scolaires devront examiner et valider les documents d'admissibilité originaux des élèves en cas de réouverture d'écoles pendant l'été.<sup>1</sup> Si de nouveaux décrets de fermeture des écoles sont pris ou qu'un conseil scolaire choisit de proposer un apprentissage à distance pendant l'été dans un souci constant de préservation de la sécurité des élèves, le Ministère renoncera à l'exigence de vérification selon laquelle les conseils scolaires doivent attester avoir examiné les documents d'admissibilité originaux des élèves.

Conformément aux [Instructions pour les relevés des effectifs pour les programmes d'éducation permanente – Année scolaire 2019-2020](#), les conseils scolaires doivent inscrire les élèves dans le relevé des effectifs approprié, dès leur participation. Cette obligation est également valable pour les cours d'été dans le cadre d'un apprentissage à distance.

Compte tenu des circonstances atténuantes, les conseils scolaires ne devraient pas facturer de frais de scolarité pour les élèves des Premières nations qui sont élèves du conseil via le ARÉ/ESE, ainsi qu'aux élèves des Premières nations qui s'inscriront auprès du conseil en septembre. Aux fins de l'exercice 2019-20, le ministère proposera des modifications au règlement sur les SBE afin de prévoir que les conseils scolaires ne doivent pas imposer de frais pour les cours d'été et l'éducation permanente aux élèves qui fréquentent une école du conseil scolaire en vertu du ARÉ ou d'une entente sur les Services d'éducation existante, ainsi qu'aux élèves pour lesquels un avis écrit a été fourni en vertu du ARÉ aux fins de fréquentation d'une école du conseil scolaire à compter de septembre 2020. Ces élèves seront traités comme des élèves du conseil aux fins de leur inscription dans les relevés des effectifs applicables pour l'été 2020.

Le tableau suivant donne un aperçu des relevés des effectifs à utiliser en fonction de la méthode de prestation du cours. Cette approche garantit une transition harmonieuse vers l'offre potentielle quant à l'apprentissage en présentiel après le début des cours d'été, s'il est autorisé, et en cas de décision d'un conseil scolaire de changer la méthode de prestation afin de mieux satisfaire les besoins des élèves.

---

<sup>1</sup> Pour les élèves d'un autre conseil scolaire, ce dernier devra donner la confirmation de leur admissibilité.

Été 2020	Apprentissage en présentiel <sup>2</sup>	Apprentissage à distance	Apprentissage basé sur des leçons/unités
<b>Cours à crédit (cours de récupération et de transfert de crédit, notamment) et programmes pour les élèves ayant une déficience intellectuelle ne donnant pas droit à un crédit</b>	Relevé des effectifs des cours d'été		Relevé des effectifs des cours par correspondance, des cours d'études indépendantes et des cours électroniques
<b>*Nouveau* cours de rattrapage à crédit (55 heures)</b>			
<b>Programme de langues internationales et autochtones au palier élémentaire (LIAE)</b>	Relevé des effectifs du programme LIAE		Sans objet
<b>Enseignement des langues autochtones aux adultes</b>	Relevé des effectifs de l'enseignement des langues autochtones aux adultes		
<b>Programme de lecture, d'écriture et de calcul (Allocation au titre du volet Lecture et mathématiques en dehors du jour de classe)</b>	Relevé des effectifs du programme de lecture, d'écriture et de calcul		

## B. CALCUL DE L'EFFECTIF QUOTIDIEN MOYEN (EQM) POUR LE FINANCEMENT ENGAGÉ PAR LE BIAIS DES SBE

Voici comment calculer l'EQM d'un élève pour son financement :

- En cas d'apprentissage en présentiel, la participation des élèves au sens des *Instructions pour les relevés des effectifs pour les programmes d'éducation permanente – Année scolaire 2019-2020* reste le principal critère de calcul de l'EQM.
- En cas d'apprentissage à distance, la participation des élèves est également le principal critère de calcul de l'EQM. La directrice ou le directeur d'école doit consigner la participation des élèves dans le relevé des effectifs approprié en suivant les méthodes approuvées par le conseil scolaire (par courriel ou par un autre moyen électronique, par exemple). Les élèves doivent faire le point avec leurs enseignants/instructeurs au moins une fois par semaine, et inversement. Il est recommandé de montrer une implication accrue – notamment concernant le nouveau cours de rattrapage, plus court.

<sup>2</sup> L'apprentissage en présentiel peut être assuré uniquement si la période actuelle de fermeture des écoles prend fin. En période normale d'apprentissage en présentiel, les cours donnant droit à un crédit et les programmes pour les élèves ayant une déficience intellectuelle ne donnant pas droit à un crédit sont consignés dans le relevé des effectifs des cours d'été s'ils sont offerts entre 8 h et 17 h et dans le relevé des effectifs des cours d'éducation permanente s'ils sont offerts en soirée ou en fin de semaine. Toutefois, cette distinction est supprimée pour l'été 2020.

- Pour les élèves consignés dans le relevé des effectifs des cours par correspondance, des cours d'études indépendantes et des cours électroniques, le financement reste basé sur le nombre de leçons/unités notées (maximum de 20 unités pour un cours à crédit complet).
  - Si le nouveau cours de rattrapage à crédit est suivi dans le cadre de cette méthode de prestation, le maximum d'unités notées doit reposer sur le cours complet et pas uniquement sur les unités sélectionnées pour le cours de rattrapage. Par exemple, si un élève suit un cours comprenant normalement 20 unités (cours complet), le conseil scolaire peut décider que seules 10 unités sont nécessaires à ce cours de rattrapage. Si l'élève termine ces 10 unités, il doit être consignés dans le registre comme ayant terminé 10/20 unités et non 10/10 unités.

### **C. ÉDUCATION DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ ET SANTÉ MENTALE - AUTRE FINANCEMENT**

Le Ministère investit 22 millions de dollars, financés par le biais du Fonds pour les priorités et les partenariats (FPP), afin de fournir, pendant l'été, des aides aux élèves qui ont des besoins en matière d'éducation de l'enfance en difficulté et des problèmes de santé mentale. Cela permettra aux conseils scolaires d'offrir un emploi d'été volontaire afin d'appuyer la dotation en personnel pendant les mois d'été.

Ce financement sera alloué aux postes suivants :

- la fourniture par les professionnels de santé mentale réglementés d'aides directes aux élèves sur les cas existants et dans le cadre de l'intervention face aux situations de crise (8 millions de dollars)
- la dotation en personnel pour aider les élèves qui ont des besoins en matière d'éducation de l'enfance en difficulté à la fois dans le cadre de l'offre de programmes d'été élargis comme dans le cadre des nouveaux programmes, notamment des enseignants-ressources en éducation de l'enfance en difficulté et des aides-enseignants (6,4 millions de dollars)
- des programmes et/ou soutiens de transition en présentiel lors du retour à l'école dans les deux semaines précédant le début de l'année scolaire 2020-2021 pour les élèves qui ont des besoins en matière d'éducation de l'enfance en difficulté et des problèmes de santé mentale (7,6 millions de dollars). Les conseils scolaires ont toute latitude de concevoir des programmes dans le respect des fonds alloués pour satisfaire aux besoins des élèves sur la base des priorités locales. Les frais suivants constituent des dépenses admissibles :
  - Personnel éducateur (enseignantes et enseignants, aides-enseignantes et aides-enseignants)
  - Personnel professionnel/ paraprofessionnel (professionnels de la santé mentale, orthophonistes, psychologues, technicienne ou technicien d'éducation spécialisée, etc.)
  - Matériel du programme/fournitures scolaires

- Frais d'administration/de supervision

Des accords de paiement de transfert seront fournis à tous les conseils scolaires. Des détails supplémentaires sur les programmes seront fournis avec les accords. Voir les allocations conseil scolaire par conseil scolaire à l'annexe A.

#### **D. COURS DE RATTRAPAGE DONNANT DROIT À UN CRÉDIT**

Les élèves sont autorisés à suivre un cours de rattrapage s'ils ont déjà suivi le cours et l'ont réussi. Le cours de rattrapage doit couvrir les attentes globales du cours; les élèves doivent toutefois pouvoir accomplir le cours en 55 heures (ou l'équivalent) comme ils seront déjà familiarisés avec la plupart du contenu et peuvent se concentrer sur les domaines où ils ont besoin de s'améliorer.

L'enseignante ou l'enseignant de l'école d'été passera en revue les concepts clés et les attentes globales d'une manière souple et accélérée qui permettra aux élèves de montrer leurs connaissances et compétences et d'être évalués. Ce sera l'occasion pour les élèves de consolider leur apprentissage et d'améliorer leurs notes.

Les élèves recevront seulement un crédit pour le cours. Pour les élèves de 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> année, seule la note la plus élevée sera inscrite sur le relevé de notes avec la date d'achèvement correspondante. Pour les élèves de 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> année, chaque tentative, avec la note en pourcentage obtenue, doit être inscrite sur le relevé de notes et il faut inscrire un « R » dans la colonne « Crédit » pour le cours auquel a été attribuée la note en pourcentage la plus basse.

#### **E. ÉDUCATION COOPÉRATIVE**

Avec l'ouverture des entreprises, des possibilités de placements pour l'éducation coopérative peuvent se présenter; la santé, la sécurité et le bien-être des élèves ainsi que du personnel enseignant de l'Ontario demeurent toutefois primordiaux. Il faut toujours s'en souvenir lorsqu'il s'agit de prendre des décisions relatives aux programmes. Les conseils scolaires doivent tout mettre en œuvre pour proposer des placements virtuels, lorsque c'est envisageable.

À compter du 30 juin 2020, il sera possible d'organiser des placements communautaires en présentiel conformément aux directives et aux recommandations du bureau de santé local, aux instructions du conseil scolaire et aux exigences en matière de sécurité et de programme-cadre définies dans le document [Le curriculum de l'Ontario, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> année : Éducation coopérative \(2018\)](#). En conformité avec le programme-cadre de l'éducation coopérative, des séances d'évaluation du placement et de suivi de l'élève peuvent être menées par vidéoconférence ou toute autre technologie qui permet à l'enseignante ou à l'enseignant d'éducation coopérative et à l'élève de se voir.

Si un placement virtuel ou en présentiel n'est pas envisageable, le cours d'éducation coopérative ne peut pas être offert.

Les conseils scolaires et les écoles doivent s'assurer qu'un processus est en place et que des ressources sont disponibles pour aider le personnel enseignant à trouver et à évaluer des occasions d'éducation coopérative qui offrent des expériences d'apprentissage sans danger et riches sur le plan éducatif pour tous les élèves.

Veillez noter que la NPP n°76A (Note Politique/Programmes n°76A) s'applique aux placements virtuels et en présentiel, tout comme les exigences en matière de santé, de sécurité et de bien-être présentées dans le *document Le curriculum de l'Ontario, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> année: Éducation coopérative (2018)*.

La politique du ministère de l'Éducation concernant la couverture de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (WSIB) demeure inchangée. Le Ministère continuera à fournir la couverture de la WSIB aux élèves qui ne touchent pas de salaire alors qu'ils participent à un programme travail-études et ce, pendant toute la durée de réalisation des tâches qui leur sont assignées sous la surveillance de l'employeur ou de l'agente ou de l'agent de supervision du placement. Il peut s'agir notamment d'un travail effectué à distance ou sur un autre site.

Les conseils scolaires sont invités à consulter leur avocate ou avocat et leurs médecins-hygiénistes locaux, entre autres, afin d'évaluer les moyens d'aider les élèves lors des placements virtuels et en présentiel (par exemple travailler avec les employeurs qui offrent le placement pour que les élèves remplissent une liste de contrôle en vue de l'inspection de la santé et de la sécurité de leur lieu de travail à domicile ou d'un autre site où ils comptent travailler; prévoir le suivi et l'intervention en cas de problèmes et l'accès à de l'aide; prévoir de satisfaire aux besoins en équipement, prévoir l'organisation des transports, etc.).

## **F. ÉVALUATION ET COMMUNICATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES**

L'évaluation et la communication du rendement des élèves qui suivent les cours d'été donnant droit à un crédit suivront les politiques et pratiques présentées dans « Faire croître le succès : Évaluation et communication du rendement des élèves fréquentant les écoles de l'Ontario, 2010 », en tenant compte du fait que les conseils scolaires peuvent autoriser l'utilisation par les directrices et directeurs d'école (ou leur délégué) de signatures électroniques, conformément à leurs propres politiques et sur les conseils de leur avocate ou avocat. En outre, une évaluation finale ne doit pas nécessairement être un examen. Le personnel enseignant peut recourir à diverses tâches. Les activités d'évaluation sommaire doivent permettre aux élèves de montrer leurs acquis dans les aires d'apprentissage essentielles du cours. Le personnel enseignant ne doit pas nécessairement suivre la répartition des notes de 70/30, sachant que les tâches d'évaluation sommaire ne doivent pas dépasser 30 pourcents. Pour déterminer une note, le personnel enseignant peut ajuster la pondération des tâches assignées.

## **G. SOUTIENS INDÉPENDANTS À L'APPRENTISSAGE D'ÉTÉ : TVO ET RAFRAICHISSEMENT DES APPRENTISSAGE DU CONTENU DES COURS AU PALIER SECONDAIRE**

Les conseils scolaires peuvent continuer à inscrire les élèves dans les cours TVO ILC. Les élèves et les familles qui cherchent à suivre les cours ILC pendant l'été doivent être invités à communiquer avec leur service d'orientation et/ou avec la directrice ou le directeur d'école pour discuter des étapes suivantes.

Outre les programmes d'été, le Ministère lancera un site Web Apprendre à la maison adapté pour présenter l'apprentissage clé qui a lieu dans le cadre des cours préalables du palier secondaire caractérisés par une forte demande (par exemple, mathématiques, sciences, anglais/français).

Cet apprentissage facultatif pendant l'été est conçu pour les élèves du palier secondaire, ne donne pas droit à un crédit et n'est pas dispensé par le personnel enseignant. Grâce à des ressources en ligne gratuites, les élèves peuvent réviser de manière autonome des concepts clés en préparation de l'année scolaire 2020-2021.

Par exemple, les élèves qui suivent le cours de physique universitaire de 12<sup>e</sup> année à l'automne auront l'occasion de revoir les concepts clés du cours de physique de 11<sup>e</sup> année grâce à des cours en libre accès sur le site d'été Apprendre à la maison. Le site Web Apprendre à la maison adapté proposera un ensemble de leçons spécifiques qui couvrent les concepts clés tels que les ondes, le mouvement et les forces, ainsi que l'énergie pour que les élèves puissent les passer en revue pendant l'été.

Nous espérons qu'en encourageant les élèves du palier secondaire à profiter de cette occasion pour rafraîchir leurs connaissances, ils pourront aborder l'année scolaire 2020-2021 en toute confiance. Le site Web Apprendre à la maison pour l'été sera disponible avant la fin de l'année scolaire et sera annoncé dès son lancement. Nous apprécierions que vous nous aidiez à communiquer ces ressources aux élèves et aux familles.

## **H. BÉNÉVOLAT PENDANT L'ÉTÉ**

Comme cela a été noté dans notre précédente note de service, les élèves qui souhaitent participer aux actions de lutte contre la COVID-19 dans leur collectivité peuvent vouloir faire du bénévolat cet été. Pour ce faire, les élèves, en consultation avec leurs parents, pourraient chercher des heures de service communautaire par le biais d'organismes communautaires locaux ou en explorant [ÉLAN Ontario](#), le premier portail gratuit bilingue pour les bénévoles de la province qui met en relation des bénévoles et des organismes communautaires venant en aide aux Ontariennes et Ontariens vulnérables.

Conformément à la politique de service communautaire obligatoire pour l'obtention du diplôme ([NPP 124](#)), les conseils scolaires sont responsables de l'administration de la politique relative au service communautaire obligatoire pour l'obtention du diplôme dans leurs écoles

locales. Ils sont encouragés à examiner comment les activités virtuelles peuvent répondre à leurs politiques afin de pouvoir compter pour les 40 heures de service communautaire exigées de la part des élèves. Ils sont invités à renseigner les élèves et les parents sur la mise à jour de ces politiques. Les directrices et directeurs d'école ainsi que les enseignantes-conseillères et enseignants-conseillers peuvent également être mobilisés pour fournir de plus amples renseignements aux élèves.

Les élèves de moins de 18 ans doivent consulter leurs parents pour planifier et choisir leurs activités de service communautaire.

## **I. PROGRAMMES D'ÉTÉ DES FOURNISSEURS EXTERNES**

Les conseils scolaires peuvent collaborer avec des fournisseurs externes pour offrir des programmes aux élèves tels que le Programme d'apprentissage pendant l'été (programme d'été) de CODE, le Frontier College et le CAVLFO.

## **J. RESSOURCES DOCUMENTAIRES**

Si vous avez besoin de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

<b>Objet</b>	<b>Contact</b>	<b>Courriel</b>
Subventions pour les besoins des élèves, effectif et inscription	Paul Duffy	<a href="mailto:Paul.Duffy@ontario.ca">Paul.Duffy@ontario.ca</a>
Subvention au titre du FPP de l'éducation de l'enfance en difficulté et de la santé mentale	Claudine Munroe	<a href="mailto:Claudine.Munroe@ontario.ca">Claudine.Munroe@ontario.ca</a>
Nouveaux cours de rattrapage et éducation coopérative	Pauline McNaughton	<a href="mailto:Pauline.McNaughton@ontario.ca">Pauline.McNaughton@ontario.ca</a>
Évaluation des élèves et Rafraîchissement des apprentissages du contenu des cours au palier secondaire	Dianne Oliphant	<a href="mailto:Dianne.Oliphant@ontario.ca">Dianne.Oliphant@ontario.ca</a>



Nous nous réjouissons de collaborer à l'élargissement des programmes d'apprentissage d'été afin que tous les élèves, s'ils le souhaitent, puissent y participer. Si vous avez d'autres idées qui ne figurent pas dans la présente note de service sur la manière dont votre conseil scolaire peut encourager les élèves suivant des programmes d'apprentissage d'été à utiliser les ressources qui ont été fournies, en particulier les élèves vulnérables, veuillez communiquer avec nous pour discuter de vos projets. Nous vous remercions encore pour votre collaboration et votre engagement alors que nous travaillons main dans la main dans l'intérêt des élèves de l'Ontario.

*Original signé par*

Andrew Davis  
Sous-ministre adjoint  
Division des relations de travail et du financement en matière d'éducation

Yael Ginsler  
Sous-ministre adjointe  
Division du rendement des élèves

Jeff Butler  
Sous-ministre adjoint  
Division du soutien aux élèves et des services régionaux

c.c. : Cadres supérieurs de l'administration des affaires

**Annexe A : Investissements en matière d'éducation de l'enfance en difficulté et de santé mentale dans le cadre des programmes d'été – Fonds pour les priorités et les partenariats**

	<b>Nom du conseil</b>	<b>Professionnels de la santé mentale pendant l'été</b>	<b>Soutiens en personnel pendant l'été : éducation de l'enfance en difficulté</b>	<b>Programmes de transition offerts pendant l'été : éducation de l'enfance en difficulté et santé mentale</b>
		<b>(\$)</b>	<b>(\$)</b>	<b>(\$)</b>
1.	Algoma District School Board	76 248	55 701	74 423
2.	Algonquin and Lakeshore Catholic District School Board	80 246	59 564	77 971
3.	Avon Maitland District School Board	86 318	65 431	83 361
4.	Bluewater District School Board	89 125	68 143	85 853
5.	Brant Haldimand Norfolk Catholic District School Board	78 126	57 515	76 089
6.	Bruce-Grey Catholic District School Board	68 023	47 753	67 122
7.	Catholic District School Board of Eastern Ontario	82 878	62 107	80 308
8.	Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario	89 013	68 035	85 753
9.	Conseil scolaire catholique MonAvenir	90 338	69 315	86 929
10.	Conseil scolaire catholique Providence	77 755	57 157	75 760
11.	Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien	78 027	57 420	76 002
12.	Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales	61 506	41 455	61 336
13.	Conseil scolaire de district catholique des Grandes Rivières	69 915	49 581	68 801
14.	Conseil scolaire de district catholique du Centre-Est de l'Ontario	104 816	83 305	99 780
15.	Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario	71 446	51 061	70 160
16.	Conseil scolaire de district catholique Franco-Nord	64 738	44 578	64 205
17.	Conseil scolaire de district du Nord-Est de l'Ontario	63 738	43 612	63 318
18.	Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario	64 549	44 396	64 038
19.	Conseil scolaire Viamonde	82 860	62 089	80 291

	<b>Nom du conseil</b>	<b>Professionnels de la santé mentale pendant l'été</b>	<b>Soutiens en personnel pendant l'été : éducation de l'enfance en difficulté</b>	<b>Programmes de transition offerts pendant l'été : éducation de l'enfance en difficulté et santé mentale</b>
		<b>(\$)</b>	<b>(\$)</b>	<b>(\$)</b>
20.	District School Board of Niagara	126 322	104 086	118 870
21.	District School Board Ontario North East	71 211	50 833	69 951
22.	Dufferin-Peel Catholic District School Board	198 546	173 876	182 979
23.	Durham Catholic District School Board	98 006	76 725	93 736
24.	Durham District School Board	186 259	162 003	172 072
25.	Grand Erie District School Board	105 155	83 633	100 082
26.	Greater Essex County District School Board	124 238	102 072	117 020
27.	Halton Catholic District School Board	124 257	102 091	117 037
28.	Halton District School Board	174 747	150 880	161 854
29.	Hamilton-Wentworth Catholic District School Board	111 990	90 237	106 148
30.	Hamilton-Wentworth District School Board	147 986	125 021	138 100
31.	Hastings and Prince Edward District School Board	85 767	64 899	82 872
32.	Huron Perth Catholic District School Board	68 132	47 858	67 219
33.	Huron-Superior Catholic District School Board	67 447	47 196	66 610
34.	Kawartha Pine Ridge District School Board	117 621	95 678	111 146
35.	Keewatin-Patricia District School Board	67 625	47 368	66 768
36.	Kenora Catholic District School Board	62 237	42 162	61 986
37.	Lakehead District School Board	74 828	54 328	73 162
38.	Lambton Kent District School Board	97 140	75 888	92 967
39.	Limestone District School Board	93 829	72 688	90 028
40.	London District Catholic School Board	97 490	76 226	93 277
41.	Near North District School Board	76 665	56 103	74 792

	<b>Nom du conseil</b>	<b>Professionnels de la santé mentale pendant l'été</b>	<b>Soutiens en personnel pendant l'été : éducation de l'enfance en difficulté</b>	<b>Programmes de transition offerts pendant l'été : éducation de l'enfance en difficulté et santé mentale</b>
		<b>(\$)</b>	<b>(\$)</b>	<b>(\$)</b>
42.	Niagara Catholic District School Board	96 161	74 942	92 098
43.	Nipissing-Parry Sound Catholic District School Board	64 619	44 463	64 100
44.	Northeastern Catholic District School Board	63 905	43 773	63 466
45.	Northwest Catholic District School Board	62 124	42 053	61 886
46.	Ottawa-Carleton District School Board	189 662	165 291	175 093
47.	Ottawa Catholic District School Board	137 441	114 831	128 740
48.	Peel District School Board	335 308	306 028	304 375
49.	Peterborough Victoria Northumberland and Clarington Catholic District School Board	86 158	65 277	83 219
50.	Rainbow District School Board	82 703	61 938	80 152
51.	Rainy River District School Board	63 859	43 729	63 425
52.	Renfrew County Catholic District School Board	68,556	48 267	67 594
53.	Renfrew County District School Board	75 499	54 977	73 758
54.	Simcoe County District School Board	152 628	129 506	142 220
55.	Simcoe Muskoka Catholic District School Board	98 463	77 166	94 141
56.	St. Clair Catholic District School Board	75 367	54 849	73 640
57.	Sudbury Catholic District School Board	70 733	50 371	69 527
58.	Superior-Greenstone District School Board	62 195	42 121	61 948
59.	Superior North Catholic District School Board	61 021	40 986	60 906
60.	Thames Valley District School Board	199 032	174 345	183 410
61.	Thunder Bay Catholic District School Board	72 977	52 539	71 519
62.	Toronto Catholic District School Board	219 101	193 738	201 224
63.	Toronto District School Board	488,864	454 408	440 677

	Nom du conseil	Professionnels de la santé mentale pendant l'été	Soutiens en personnel pendant l'été : éducation de l'enfance en difficulté	Programmes de transition offerts pendant l'été : éducation de l'enfance en difficulté et santé mentale
		(\$)	(\$)	(\$)
64.	Trillium Lakelands District School Board	88 485	67 524	85 284
65.	Upper Canada District School Board	105 485	83 951	100 374
66.	Upper Grand District School Board	120 660	98 615	113 844
67.	Waterloo Catholic District School Board	101 676	80 271	96 993
68.	Waterloo Region District School Board	173 846	150 009	161 054
69.	Wellington Catholic District School Board	74 000	53 528	72 427
70.	Windsor-Essex Catholic District School Board	96 011	74 797	91 965
71.	York Catholic District School Board	151 834	128 738	141 515
72.	York Region District School Board	282 478	254 979	257 481
<b>Total des conseils scolaires de district</b>		<b>7 878 014</b>	<b>6 318 079</b>	<b>7 478 231</b>
1.	James Bay Lowlands Secondary School Board	15 319	10 308	15 283
2.	Moose Factory Island District School Area Board	15 529	10 511	15 469
3.	Moosonee District School Area Board	15 481	10 465	15 427
4.	The Protestant Separate School Board of the Town of Penetanguishene	15 659	10 637	15 585
<b>Total des conseils isolés</b>		<b>61 988</b>	<b>41 921</b>	<b>61 764</b>
<b>Totaux pour la province*</b>		<b>7 940 012</b>	<b>6 360 000</b>	<b>7 539 995</b>

*\*Un financement est également accordé aux administrations scolaires relevant de l'article 68 qui ne sont pas incluses dans les chiffres totaux de la province, dans ce tableau.*